



Remboursement de la taxe foncière

Par **communay_old**, le **24/10/2007 à 20:05**

bonjour,rnrnJ'ai achete mon appartement en janvier 2006, l'ancien propriétaire à payer la taxe foncière au impot.Aujourd'hui un an après il me réclame le remboursement.rnSuis je obligé de le rembourser a t il une possibilité de faire une procédure contre moi;rnMerci de votre réponse.

Par **papa tango charly_old**, le **24/10/2007 à 20:17**

la taxe foncière est due au fisc par le propriétaire au 1er janvier.rnpar rapport à l'administration, c'est donc bien votre vendeur qui est redevable.rnrnmaintenant, si dans l'acte de vente passé devant notaire, il est prévu que vous le remboursiez au prorata temporis, le vendeur est en droit de vous demander le remboursement d'une partie de la taxe.